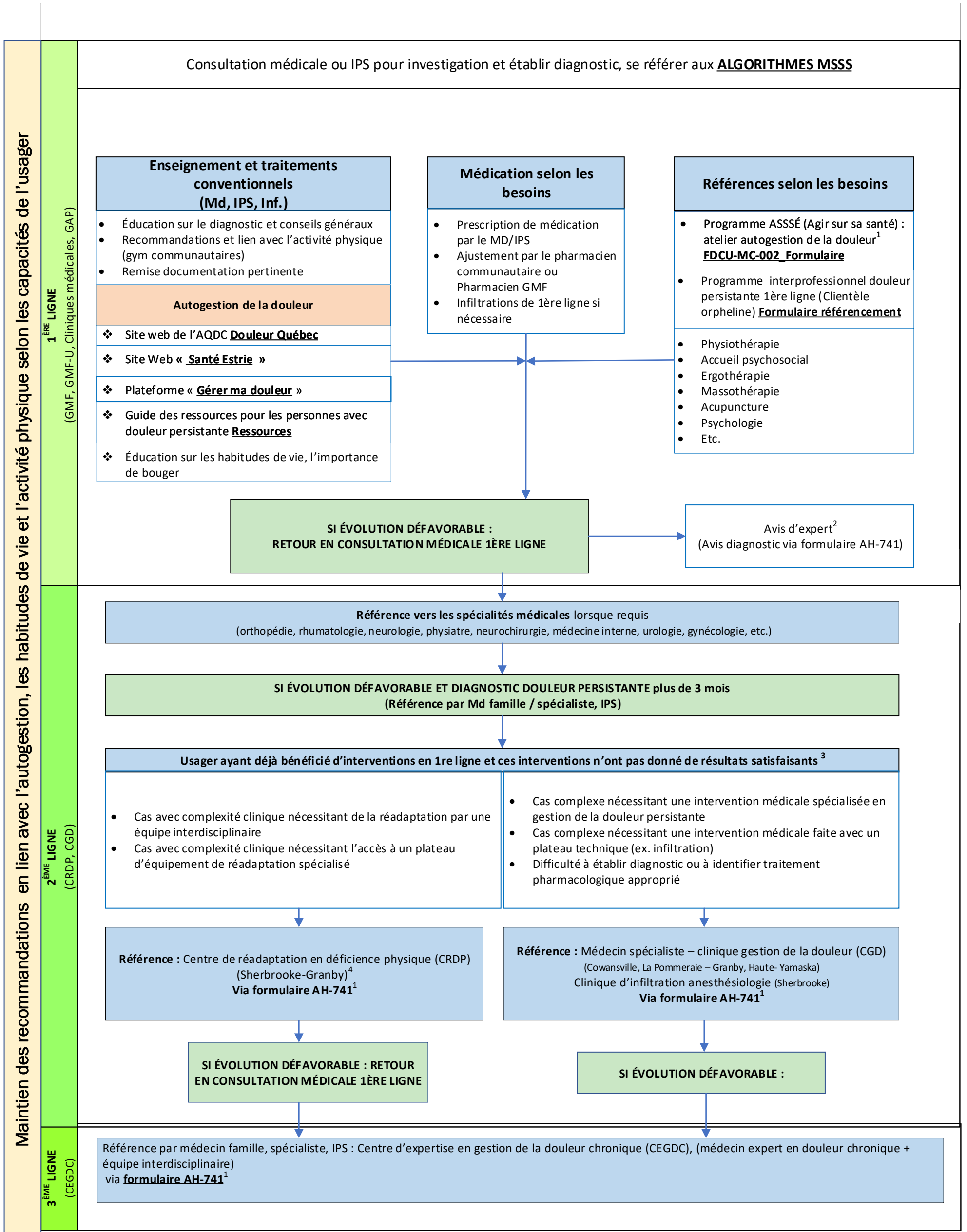


## TRAJECTOIRE DE SOINS ET SERVICES DE LA DOULEUR PERSISTANTE (CHRONIQUE) USAGER AVEC SYMPTÔMES DOULOUREUX



<sup>1</sup> Selon les critères d'admissibilité et offre de service disponible.

<sup>2</sup> Demande de consultation avec un médecin expert en douleur chronique pour des recommandations sur le plan de traitement d'un cas complexe afin d'aider à encadrer la prise en charge de l'utilisateur.  
N.B. le médecin référent doit déjà avoir émis un diagnostic dans ce type de consultation.

<sup>3</sup> Possibilité de référer au CRDP et/ou en clinique de douleur de 2e ligne selon le besoin de l'utilisateur.

<sup>4</sup> Service non-offert actuellement pour la clientèle douleur chronique au point de service de Granby.